

L'école de A à Z...

Document à conserver par les parents

Edition actualisée

Ecole Pasteur
Chaniers - Maine Allain



7 chemin des Genêts
17610 Chaniers

☎ 05 46 91 10 02

✉ e-pma-chaniers@ac-poitiers.fr

<http://sitescoles.ac-poitiers.fr/chaniers-pasteur/>



Chers parents,

Votre enfant est scolarisé à l'école Pasteur de Chaniers ; c'est avec grand plaisir que l'équipe enseignante l'y accueille.

Vous êtes, en tant que parents, partenaires du système éducatif et nous comptons sur votre collaboration pour que votre enfant tire le meilleur parti de sa scolarité à l'école primaire.

Vous trouverez ci-après quelques renseignements qui, nous le souhaitons, vous seront utiles.

Bonne année scolaire à tous.

Cordialement, l'équipe enseignante,

R. TACNET

S. NOSENZO

C. CABALCE

J. HOUZET-CARDIN

C. SZABAT

F. LAMBROT

J. BOURNEUF



Absences



Si votre enfant est malade et qu'il n'est pas en état pour venir à l'école (fièvre...), merci de nous prévenir de son absence le plus tôt possible en nous téléphonant au **05 46 91 10 02 (message vocal)** ou en nous écrivant un mail à e-pma-chaniers@ac-poitiers.fr. Vous pouvez **venir chercher les leçons le soir-même** afin que votre enfant ne prenne pas de retard.

Lors de son retour en classe, veuillez compléter le **bulletin d'absence** (situé à la fin du cahier de liaison) et le remettre à l'enseignant de votre enfant.

Nous vous rappelons que les seuls motifs réputés légitimes sont les suivants : maladie de l'enfant, maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, réunion solennelle de famille, empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications, absence temporaire des personnes lorsque les enfants les suivent.

S'il s'agit d'une **absence prévisible**, l'enseignant (e) et le directeur doivent en être informés par l'intermédiaire du cahier de liaison. Ces absences seront justifiées lorsqu'il s'agira de permettre à l'élève de bénéficier de certains soins ou rééducations qui ne pourraient l'être de manière opportune à d'autres moments.

Activités Pédagogiques Complémentaires



Les élèves suivent 24 heures d'enseignement hebdomadaire. En complément, chaque enseignant consacre 36 heures (sur l'année) aux activités pédagogiques complémentaires avec les élèves.

Conformément aux nouvelles directives, ces activités porteront sur la maîtrise du langage et la lecture. Organisées sous forme d'ateliers ou de clubs de lecture, elles viseront à susciter ou développer chez les élèves le goût de lire, de mieux connaître les livres, à les engager dans la lecture de textes longs, dans des échanges sur les lectures réalisées, ou à encourager leurs capacités de lecture à voix haute.

Les enseignants se réunissent au début de chaque période afin de constituer et de se répartir des groupes d'élèves. Elles auront lieu **après l'école, de 16h10 à 16h55.**

ASSURANCE



Pour une protection sans faille, vérifiez bien que l'assurance de votre enfant couvre non seulement le risque de dommages qu'il causerait (**garantie Responsabilité civile**) mais aussi de ceux qu'il subirait (**garantie Individuelle accident**). L'assurance est notamment utile dans le cadre des sorties pédagogiques.

Les titulaires d'une police d'assurance multirisque familiale doivent vérifier attentivement la nature des risques couverts par ce contrat. Il est conseillé de demander à l'assureur de fournir par écrit les précisions nécessaires.

Est-elle obligatoire ?

Pour les activités scolaires obligatoires : l'assurance scolaire est facultative. Mais, dans les faits, elle est vivement recommandée afin de protéger l'élève en cas de dommage.

Pour les activités scolaires facultatives (sorties et voyages scolaires) : l'assurance scolaire est obligatoire.

Pour les activités périscolaires : les organisateurs peuvent exiger des élèves qu'ils soient assurés.

Veillez nous faire parvenir au plus tôt le justificatif d'assurance scolaire pour votre enfant.

AESH

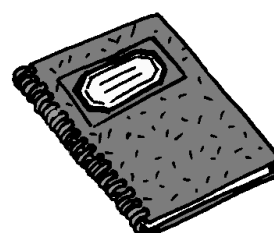
Certains élèves ont des notifications de la part de la MDPH car ils ont des troubles qui les gênent dans leurs apprentissages.

Des AESH sont mis à disposition de l'équipe enseignante. Ces personnels accompagnants assurent des missions d'aide aux élèves en situation de handicap. Ainsi, sous la responsabilité pédagogique des enseignants, ils ont vocation à favoriser l'autonomie de l'élève, sans se substituer à lui dans la mesure du possible.

Dans notre école, nous avons 2 AESH :

- Mme Amélie GERSTMAYER
- Mme Sandrine MERLIERE

CAHIER DE LIAISON



Tout au long de l'année scolaire, nous essayons de faciliter la communication entre l'école et les familles.

Le cahier de liaison est l'outil de communication entre l'école et les parents. Nous vous demandons de bien vouloir le **vérifier tous les soirs et de signer les mots** que nous y collons.

En outre, tout au long de l'année scolaire, vous pouvez solliciter une entrevue avec les enseignants ou nous transmettre des informations en utilisant ce cahier de liaison.

CONSEIL D'ÉCOLE (annexe 2)



Le Conseil d'école réunit tous les enseignants du RPI, les parents d'élèves, les représentants des mairies de Chaniers, l'Inspectrice... **trois fois par année scolaire.**

Le Conseil d'école vote le règlement intérieur de l'école et adopte le projet d'école. Il donne son avis et fait des suggestions sur **le fonctionnement de l'école** et sur toutes questions intéressant **la vie de l'école** (intégration des enfants handicapés, activités périscolaires, restauration scolaire, hygiène scolaire, sécurité des enfants...), il peut proposer un projet d'organisation du temps scolaire (rythmes scolaires, semaine de quatre jours, etc.).

Les parents d'élèves élus en octobre 2022 ont siégé au Conseil d'école au cours de l'année scolaire 2022/2023.

Ils sont membres à part entière de cette instance participative : ils ont voix délibérative. Ils sont vos relais aux Conseils d'école. N'hésitez pas à les contacter si vous souhaitez obtenir des informations supplémentaires.

Pour obtenir plus d'informations sur la place et le rôle des parents à l'école, vous pouvez consulter le site de l'éducation nationale : <http://eduscol.education.fr/cid46696/les-parents-ecole.html>

Cette année, l'élection des représentants des parents d'élèves aura lieu le **vendredi 13 octobre 2023**. Vous pouvez vous porter candidat **avant le 3 octobre 2023** en nous remettant le coupon (annexe 2). Vous pourrez également voter par correspondance.

COOPÉRATIVE SCOLAIRE (annexe 1)



Nous sollicitons les parents dans le cadre de la coopérative scolaire. La somme ainsi récoltée apporte un plus à l'école en permettant notamment d'acheter des livres nouveaux pour la bibliothèque, des jeux éducatifs et de s'abonner à des revues enfantines. Elle permet également de financer des sorties ou spectacles payants. Votre participation à la coopérative n'est en aucun cas obligatoire. Elle constitue néanmoins une ressource précieuse pour l'école. Pour cette année scolaire, le montant de la cotisation pour la coopérative scolaire s'élèvera à **16 euros** par enfant.

Veillez remettre l'argent (de préférence un chèque) et le coupon (annexe 1) dans une enveloppe au nom de l'enfant.

Un bilan financier de la coopérative est présenté lors de chaque Conseil d'école.

DIRECTEUR

Chargé de faire le lien entre les différents partenaires éducatifs, le directeur de l'école, M. HOUZET-CARDIN, est joignable :

- par téléphone, 05 46 91 10 02
- par mail, e-pma-chaniers@ac-poitiers.fr

N'hésitez pas à laisser un message, il sera lu et transmis dans la journée.

Déchargé de cours le jeudi, n'hésitez pas à le contacter si vous avez une question sur le fonctionnement de l'école ou autre.

Il est également possible de demander un rendez-vous avec M. HOUZET-CARDIN, le directeur de l'école.

EFFECTIFS



CE2	24 élèves	Mme Coralie CABALCE
CE2/CM1	20 élèves	Mme Cécile SZABAT
CM1	24 élèves	M. Johan HOUZET-CARDIN (directeur de l'école, complété par Mme Jeanne BOURNEUF le jeudi)
CM1/CM2	24 élèves	M. Rodolphe TACNET
CM2	24 élèves	M. Sébastien NOSENZO

Enseignante remplaçante rattachée sur l'école : Mme Florence LAMBROT

FICHE DE RENSEIGNEMENTS



Nous vous joignons la **fiche de renseignements** de votre enfant. Elle est pré-remplie avec les informations que vous avez transmises précédemment. Nous vous remercions de rectifier en **rouge** si des informations manquent ou sont erronées. Nous vous joignons également la **fiche des personnes à appeler en cas d'urgence et/ou autorisées à prendre l'enfant à la sortie.**

Merci de bien vouloir nous signaler tout changement en cours d'année (adresse, n° de téléphone...).

HORAIRES



Nous vous informons des horaires de l'école :

- **accueil des élèves dans la cour : 8h30-8h40**
- **classes de Mme Szabat, Mme Cabalce et M. Houzet-Cardin : 8h40-11h45 et 13h15-16h10**
- **classes de M. Tacnet et M. Nosenzo : 8h45-12h et 13h30-16h10**
- **sortie des classes : 16h10**

Nous vous demandons de respecter ces horaires afin de ne pas perturber le bon fonctionnement des classes.

Les enfants en retard devront être accompagnés par leurs parents dans les classes.

i NTERPHONE

En application du plan Vigipirate, le portail de la cour et la porte d'entrée sont fermés à clé. Si vous devez venir chercher votre enfant (rendez-vous, maladie...), merci de sonner à l'interphone de la porte d'entrée.





P HOTOS ET INTERNET

(annexe 3)



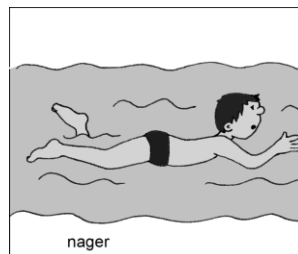
Nous pouvons être amenés à prendre et à utiliser des photos individuelles ou en groupe de vos enfants. Nous avons besoin de votre **autorisation**.

En outre, l'école de votre enfant dispose de son propre **site Internet** (<http://sites17.ac-poitiers.fr/chaniers-pasteur/>), sur lequel seront exposés des travaux réalisés par les élèves. Loin d'être une simple vitrine, il constituera un outil pédagogique supplémentaire à la disposition des enseignants, permettant de motiver les élèves dans des domaines variés tels que l'expression écrite, la recherche documentaire, ou bien encore la création artistique. Les photos publiées sur le site seront toujours liées à une activité de la classe ou d'un groupe d'élèves. Aucune photo individuelle ne sera utilisée.

Pour pouvoir publier les travaux et/ou les photos de votre enfant sur le site Internet de l'école, et ceci conformément aux lois sur la propriété intellectuelle et le droit à l'image, nous avons besoin de votre autorisation.

Nous vous demandons donc de bien vouloir compléter l'annexe 3 et nous la retourner le plus rapidement possible. Veuillez noter que vous pourrez à tout moment revenir sur votre décision.

PISCINE



Les élèves de CM1 des 3 classes (Mme Szabat, M. Tacnet et M. Houzet-Cardin) iront à la **piscine de Saintes tous les jours du 9 octobre 2023 au 20 octobre 2023 de 14h15 à 15h.**

Nous avons besoin de parents agréés pour nous aider à encadrer ces séances de piscine.

Les **agréments** se dérouleront courant septembre au **Centre Aquarelle à Saintes** (pratique + théorie).

L'agrément est valable plusieurs années.

Merci de contacter M. HOUZET-CARDIN, directeur de l'école, si vous êtes intéressés pour nous accompagner à la piscine.

RASED

(Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté)

Les **RASED** dispensent des aides spécialisées aux élèves d'écoles maternelles et élémentaires en difficulté. Ces aides sont pédagogiques ou rééducatives. Les aides spécialisées peuvent intervenir à tout moment de la scolarité à l'école primaire. Selon les besoins de l'élève, elles peuvent prendre différentes formes. Elles ont lieu pendant les heures de classe.

Les RASED rassemblent des **psychologues de l'Education nationale** et des **professeurs des écoles spécialisés**.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR



Le règlement intérieur adopté par le Conseil d'école de l'année dernière est toujours en vigueur.

Un nouveau règlement intérieur sera voté lors du prochain Conseil d'école, en novembre 2023.

RÉUNIONS DE RENTRÉE



Nous vous invitons à participer massivement aux réunions de rentrée, qui vous permettront de rencontrer l'enseignant de votre enfant.

mardi 12 septembre à 17h30	réunion avec M. NOSENZO pour la classe de CM2
vendredi 15 septembre à 17h30	réunion avec M. TACNET pour la classe de CM1/CM2
jeudi 14 septembre à 17h30	réunion avec M. HOUZET-CARDIN et Mme BOURNEUF pour la classe de CM1
mardi 12 septembre à 17h30	réunion avec Mme CABALCE pour la classe de CE2
Début octobre (congé maladie en septembre)	réunion avec Mme SZABAT pour la classe de CE2/CM1



L'école Pasteur de Chaniers fonctionne en RPC avec l'école Ronsard de Chaniers. Le RPC est un Regroupement Pédagogique Communal qui a été créé en 2020.

De la PS au CE1, les enfants vont à l'école Ronsard de Chaniers. En CE2/CM1/CM2, les enfants vont à l'école Pasteur de Chaniers.

Horaires du car-navette

41 RPI Chaniers - Dompierre/Charente				
Matin			LMJV	LMJV
CHANIERS	Poste - Ecole Ronsard		7:57 (1)	
DOMPIERRE-SUR-CHARENTE	Mairie		8:09	
CHANIERS	Poste - Ecole Ronsard	Arrivée	8:18	
		Départ	8:23	
CHANIERS	Le Maine Allain - Ecole	Arrivée	8:30	8:25 (1)
		Départ	8:35	8:30
CHANIERS	Poste - Ecole Ronsard		8:45 (2)	8:40
CHANIERS	Le Maine Allain - Ecole			8:47 (2)

41 RPI Chaniers - Dompierre/Charente				
Soir			LMJV	LMJV
CHANIERS	Le Maine Allain - Ecole (1)	Mise en Place	16:10 (1)	
		Départ	16:20	16:15 (1)
CHANIERS	Poste - Ecole Ronsard	Arrivée	16:30	16:25
		Départ	16:35	16:30
DOMPIERRE-SUR-CHARENTE	Mairie		16:44	-
CHANIERS	Le Maine Allain - Ecole (2)		16:55 (2)	16:37 (2)

(1) Prise en charge du personnel accompagnant.

(2) Retour du personnel accompagnant.



Carte de transport

Pour toute question relative à la carte de transport de votre enfant, consultez le site Internet du transporteur :

<https://www.buss-saintes.com/>

SITE Internet de l'école

<http://sitesecoles.ac-poitiers.fr/chaniers-pasteur/>

Vous y trouverez des liens et des outils mis en ligne par les enseignants de l'école.

Il a notamment été très utile lors du confinement afin d'assurer la continuité pédagogique.

Il est régulièrement mis à jour, n'hésitez pas à le consulter.

The screenshot shows the homepage of the school website. At the top, there is a navigation bar with 'Espace privé' and 'Recalculer cette' (partially visible). The main header features the school's name 'Ecole Pasteur de Chaniers' in orange text on a white background with a grid pattern. Below the header is a green navigation bar with 'Accueil' in white text. The main content area is divided into two columns. The left column is titled 'Derniers articles' and contains two article entries. The first entry is 'Rentrée du 4 septembre 2023' by Johan Houzet-Cardin, dated 24 juin, with a small image of a school building. The second entry is 'Padlet CM1, agenda et sites pédagogiques / MAJ juin 2023' by Johan Houzet-Cardin, dated 20 juin. The right column contains a 'Se connecter' button with a key icon, a search bar with the text 'Rechercher' and a search icon, and a 'RUBRIQUES' section with links to 'Archives 2017 à 2022', 'Classe de CE2 - Mme Cabalce', 'Classe de CM1 - M. Houzet-Cardin', and 'Classe de CM1/CM2 - M. Tacnet'.

TEMPS PÉRISCOLAIRE

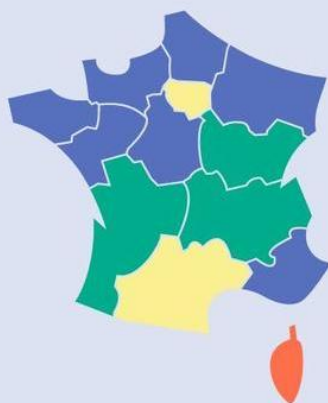
Pour ce qui est du temps périscolaire (avant 8h30 et après 16h10), merci de vous rapprocher de **Mmes Laurence TISSERAUD et Valérie PIOCHAUD**.

Accueil périscolaire « Les Aventuriers de Pasteur »
Responsables : Mmes Laurence TISSERAUD et Valérie PIOCHAUD
Tél : 05 46 91 57 83
lesaventuriers17@orange.fr

VACANCES SCOLAIRES



Vacances scolaires 2023-2024



Zone A

Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers.

Zone B

Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg.

Zone C

Paris, Créteil, Versailles, Montpellier, Toulouse.

Corse

	Zone A	Zone B	Zone C	Corse
Rentrée des élèves	Lundi 4 septembre 2023	Lundi 4 septembre 2023	Lundi 4 septembre 2023	Mardi 5 septembre 2023
Vacances de la Toussaint	Du samedi 21 octobre au lundi 6 novembre 2023			
Vacances de Noël	Du samedi 23 décembre 2023 au lundi 8 janvier 2024			
Vacances d'hiver	Du samedi 17 février au lundi 4 mars 2024	Du samedi 24 février au lundi 11 mars 2024	Du samedi 10 février au lundi 26 février 2024	Du samedi 24 février au lundi 11 mars 2024
Vacances de printemps	Du samedi 13 avril au lundi 29 avril 2024	Du samedi 20 avril au lundi 6 mai 2024	Du samedi 6 avril au lundi 22 avril 2024	Du samedi 27 avril au mardi 13 mai 2024
Vacances d'été	Samedi 6 juillet 2024			

Les vacances débutent les jours indiqués, après les cours. Pour les élèves qui n'ont pas cours le samedi, les vacances débutent le vendredi après les cours. Les cours reprennent le matin des jours indiqués.

Dans les zones A, B et C, les élèves n'auront pas classe le vendredi 10 mai et le samedi 11 mai 2024.

Quelques conseils aux parents

Vous avez lu les renseignements qui vous permettront de mieux connaître le fonctionnement de l'école. Il vous faut, vous aussi, réussir la rentrée de votre enfant.

En cette période, il a besoin de votre soutien, de l'intérêt que vous portez à son adaptation, des sages conseils que vous allez donner et surtout de l'environnement serein que vous devez ménager autour de lui.

Voici quelques conseils qui vous permettront de faciliter son adaptation rapide et positive.

- ⊗ N'hésitez pas à prendre contact avec les professeurs. Vérifiez auprès de ces derniers les informations qui vous paraissent surprenantes.

- ⊗ Consacrez à votre enfant quelques instants pour faire le point de la journée écoulée.

- ⊗ Aidez-le à préparer son sac.

- ⊗ Espacez si nécessaire les séances de télévision, ordinateur...

- ⊗ Pensez que toute information concernant sa santé, sa situation familiale peut intéresser l'école.

- ⊗ Les absences injustifiées sont préjudiciables à votre enfant.

- ⊗ Après une journée d'école, rien de tel qu'une bonne nuit pour récupérer et être en forme le lendemain...